

# Règlement du jeu-concours

## “2 Jeux concours Réseau sociaux Anniversaire”

### **Article 1 : Société organisatrice**

La société LULILO SARL au capital de 900 000 Euros immatriculée au Registre du Commerce de RODEZ sous le numéro de Siret 511 648 446 00017, dont le siège social est situé au 200, Rue Pierre Carrère (ci-après désignée la "Société organisatrice") organise du 5 au 28 septembre 2022 inclus, douze jeux concours sans obligation d'achat, intitulé “Jeux Concours Réseaux Sociaux” ou “Jeu concours Anniversaire”

Le Jeu concours Anniversaire est ouvert à toute personne majeure domiciliée en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel de la Société organisatrice et de celui de ses sociétés affiliées. Chacun des membres d'un même foyer est autorisé à participer au jeu à raison d'une participation maximum par personne par marque partenaire. Un même participant ne pourra gagner qu'un seul lot par marque partenaire.

La participation au Jeu implique l'acceptation du participant, sans aucune réserve, du présent règlement et du principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

### **Article 2 - Présentation et participation au jeu**

Le jeu est organisé du 5 au 28 septembre 2022 inclus sur les plateformes Facebook : <https://www.facebook.com/madeinbebe> et Instagram : <https://www.instagram.com/madeinbebe/>.

Pour participer au présent jeu-concours, chaque participant doit se rendre sur la page d'accueil du jeu-concours accessible depuis :

La page Facebook de Made in Bébé ;

Le compte Instagram de Made in Bébé ;

La newsletter Made in Bébé;

Le site internet Made in Bébé.

Pour participer au jeu et tenter de gagner l'une des douzes dotations mises en jeu, en complément des conditions définies à l'article 1 ci-dessus, chaque participant doit respecter les conditions de participation suivantes :

- Liker la page Madeinbebe,
- Liker la page Partenaire,
- Commenter le nombre d'erreurs trouvé en les citant clairement,
- Inviter 3 ami(e)s en commentaire
- Prendre connaissance et accepter le règlement sans réserve,

Tirage au sort final

Un tirage au sort sera opéré parmi les personnes qui ont trouvé les bonnes réponses au dit jeu-concours (Solution donnée et accessible depuis les réseaux sociaux Facebook et Instagram dans le cadre de ce jeu-concours).

Ce tirage au sort se fera grâce à un logiciel librement accessible par les équipes de Made in Bébé.

Le tirage au sort aura lieu au plus tôt le 29 septembre 2022 et au plus tard le 5 octobre 2022.

Ces derniers seront identifiés comme gagnant sous chaque post et devrons nous contacter par message privé afin de nous communiquer leurs coordonnées de livraison (Nom, Prénom, Adresse postale, Numéro de téléphone et Adresse mail).

Le Participant fera part à la Société Organisatrice de toute éventuelle modification de ses données personnelles en contactant le Service Clients, 200 Rue Pierre Carrère, La Gineste Sud, 12000 Rodez ou par téléphone au 05 31 53 03 40 et/ou par e-mail à l'adresse suivante :

[service-clients@madeinbebe.com](mailto:service-clients@madeinbebe.com)

### **Article 3 : Règlement**

Il est possible de consulter et d'imprimer le règlement complet du jeu-concours sur le site Internet <https://www.madeinbebe.com/anniversaire/1249>

Il est également possible de demander la communication du règlement complet du jeu-concours sur simple demande à l'adresse suivante Service Clients, 200 Rue Pierre Carrère, La Gineste Sud, 12000 Rodez avant le 29/09/2022.

Les frais d'affranchissement de la demande de règlement seront remboursés sur la base du tarif « lettre verte » en vigueur, soit 1,16 euros, avec l'envoi d'un RIB ou d'un RIP à l'adresse du règlement avant le 30/10/2022. Remboursement effectué par virement unique. En cas d'absence de RIB ou de RIP joints à la demande un timbre « lettre verte » sera envoyé.

Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

### **Article 4 : Dotations**

La Société organisatrice met en jeu les dotations suivantes selon le calendrier suivant :

- Jeu Maxi-Cosi du 5 au 6 septembre 2022 inclus : 2 Lits cododo Iora Essential graphite, d'un montant unitaire de 199,90 €, Prix TTC conseillé Fournisseur.
- Jeu Candide du 7 au 8 septembre 2022 inclus : 2 Tapis de motricité XL Black & white experience, d'un montant unitaire de 89,90 €, Prix Public TTC conseillé Fournisseur.
- Jeu Nobodinoz du 9 au 10 septembre 2022 inclus : 2 Sacs à langer Opéra nid d'abeille Night Blue, d'un montant unitaire de 69 €, Prix Public TTC conseillé Fournisseur.
- Jeu Beaba du 11 au 12 septembre 2022 inclus : 2 Transats bébé Up & Down IV Leaves, d'un montant unitaire de 174,90 €, Prix Public TTC conseillé Fournisseur.
- Jeu Liewood du 13 au 14 septembre 2022 inclus : 2 Veilleuses bébé Winston Dog et Sandy Mix, d'un montant unitaire de 35 €, Prix Public TTC conseillé Fournisseur.
- Jeu Babymoov du 15 au 16 septembre 2022 inclus : 2 Babyphones vidéo YOO See, d'un montant unitaire de 139,90 €, Prix Public TTC conseillé Fournisseur.
- Jeu Lilliputiens du 17 au 18 septembre 2022 inclus : 1 Fauteuil enfant Joe et 1 Fauteuil enfant Stella, d'un montant unitaire de 70,90 €, Prix Public TTC conseillé Fournisseur.

- Jeu Chicco du 19 au 20 septembre 2022 inclus : 2 Lits cododo Next2Me Pop Up Grey Mist, d'un montant unitaire de 229,90 €, Prix Public TTC conseillé Fournisseur.
- Jeu Charlie Crane du 21 au 22 septembre 2022 inclus : 2 Tapis d'éveil Tami 100x100 cm Milk, d'un montant unitaire de 74 €, Prix Public TTC conseillé Fournisseur.
- Jeu Cybex du 23 au 24 septembre 2022 inclus : 2 Sièges-autos Pallas G i-Size Navy blue, d'un montant unitaire de 299 €, Prix Public TTC conseillé Fournisseur.
- Jeu Joie du 25 au 26 septembre 2022 inclus : 2 Sièges-autos Trillo Lx Ember, d'un montant unitaire de 129 €, Prix Public TTC conseillé Fournisseur.
- Jeu Stokke du 27 au 28 septembre 2022 inclus : 2 Portes bébé Limas Floral Slate, d'un montant unitaire de 128,90 €, Prix Public TTC conseillé Fournisseur.

## **Article 5 : Echanges des dotations**

Les gagnants ne pourront prétendre à quelconque échange ou contrepartie en espèces ou de quelque nature que ce soit.

## **Article 6 : Diffusion des gagnants**

Avant la remise de son lot, le gagnant devra remplir les conditions définies dans le présent règlement et justifier de son identité.

Il est entendu que par l'acceptation sans réserve de ce règlement, chaque gagnant accepte que ses « nom et prénom » soient diffusés et publiés à titre informatif sur <https://www.madeinbebe.com/>

À ce titre, les gagnants du Jeu autorisent, à titre exclusif, la Société Organisatrice, du seul fait de l'acceptation de leur gain, à utiliser et diffuser à des fins publicitaires et promotionnelles, leur nom et prénom, sur tout support, dans le monde entier, pour une durée de trois ans à compter de la date de fin du Jeu, pour toutes les communications concernant le Jeu, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir droit à une rémunération ou un avantage supplémentaire.

## **Article 7 : Remise des dotations**

L'expédition de la dotation gagnée sera à la charge totale de la Société Organisatrice et réalisée dans les 60 jours suivants la date du tirage au sort. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dudit envoi.

## **Article 8 : Remboursement des frais de connexion**

Les participants au jeu peuvent obtenir le remboursement de leur frais de leur connexion Internet au tarif forfaitaire de soixante et un centimes d'euros (0,61 €). Il ne peut y avoir qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) de la connexion Internet pendant toute la durée du jeu.

La demande de remboursement doit être envoyée par courrier mentionnant l'intitulé du jeu, les coordonnées complètes du participant, les dates et heures de connexion et être accompagnée d'un RIB ou RIP, à l'adresse suivante : Made in Bébé – Jeu Concours Anniversaire - Rue pierre Carrère La gineste Sud 12000 RODEZ, dans un délai de quinze (15) jours suivant la participation pour laquelle le participant demande le remboursement, cachet de la poste faisant foi.

Toutefois, tout accès au Site effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wifi ou liaison spécialisée, etc.) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans

la mesure où le fait pour le participant de se connecter au Site et de participer au Jeu ne lui aurait occasionné aucun frais ou débours spécifique.

Toute demande de remboursement présentant une anomalie, notamment incomplète, illisible, non conforme au règlement, reçue après la date limite ou insuffisamment affranchie ne sera pas prise en considération. Les remboursements seront effectués par virement bancaire ou chèque dans un délai d'environ trois (3) mois à compter de la réception de la demande.

## **Article 9 : Données personnelles**

Les données collectées pour la participation au jeu font l'objet d'un traitement informatisé par la Société Organisatrice.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, chaque participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire et de rectification des données les concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ses données, à leur transmission à des tiers ou à leur suppression, auprès de Service Clients, 200 Rue Pierre Carrère, La Gineste Sud, 12000 Rodez ou par téléphone au 05 31 53 03 40 et/ou par e-mail à l'adresse suivante : [service-clients@madeinbebe.com](mailto:service-clients@madeinbebe.com)

## **Article 10 : Litiges**

La Société Organisatrice sera seule compétente pour régler tout litige portant sur l'application du présent règlement.

## **Article 11 : Risques**

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site,
- de la transmission et/ou de la réception de toutes données et/ou informations sur Internet,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un joueur,

- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système du joueur.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La responsabilité de Société Organisatrice ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

La Société Organisatrice se réserve, dans tous les cas, la possibilité de modifier toute date et/ou heure annoncée, avec effet dès l'annonce de cette information en ligne sur la page.

Les éventuels avenants qui seraient publiés, pendant le jeu, par annonce en ligne par emails, seront considérés comme des annexes au règlement.

## **Article 12 : Limite de responsabilité**

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. En cas de litige ou de contestation, la Société Organisatrice est seule décisionnaire. Toute décision prise par cette dernière est sans appel.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

## **Article 13 : Réclamations**

La seule participation au jeu implique l'acceptation, par le participant, de l'intégralité du présent règlement. Toute réclamation doit être faite par écrit au siège de la Société Organisatrice, auprès de Service Clients, 200 Rue Pierre Carrère, La Gineste Sud, 12000 Rodez ou par téléphone au 05 31 53 03 40 et/ou par e-mail à l'adresse suivante : [service-clients@madeinbebe.com](mailto:service-clients@madeinbebe.com), dans un délai de 8 jours calendaires maximum après la fin du Jeu. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

## **Article 14 : Juridiction**

Le présent Règlement relève exclusivement du Droit français.

Fait à Rodez le Vendredi 2 septembre 2022